



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2017-177

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

Centre Hospitalier du Bois Petit

R28-2017-11-27-012 - Délégation de signature Décision 2017-480 - Mme LE NAGARD du 27/11/17 (1 page) Page 3

R28-2017-11-27-011 - Délégation de signature Décision n° 2017-478 -Mme BULTE du 27/11/17 (2 pages) Page 5

R28-2017-11-27-013 - Délégation de signature Décision n° 2017-479 - Mr MOUQUET du 27/11/17 (1 page) Page 8

R28-2017-11-27-014 - Délégation de signature Décision n° 2017-481 - Mr RENAUD du 27/11/17 (2 pages) Page 10

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-12-11-002 - arrêté N°SGAR/ 17.099 portant nomination d'un suppléant à la régisseuse de recettes au Rectorat de l'Académie de Rouen (2 pages) Page 13

Centre Hospitalier du Bois Petit

R28-2017-11-27-012

Délégation de signature Décision 2017-480 - Mme LE
NAGARD du 27/11/17

DECISION N° 2017-480

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DU BOIS PETIT DE SOTTEVILLE LES ROUEN,

- VU le Code de la santé publique et, notamment les articles L. 6143-7, L. 6145-16, D. 6143-33 à D. 6143-36, R. 6143-38 à R. 6145-70 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 88-163 du 19 février 1988 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction ;
- VU le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature ;
- CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel du 24 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Yves AUTRET en qualité de directeur du Centre Hospitalier du Bois PETIT de Sotteville-lès-Rouen ;

DECIDE

Article unique:

Dans la fonction d'administrateur de garde de direction, délégation de signature est donnée à Madame Jacqueline LE NAGARD, Mandataire judiciaire à la protection des majeurs à l'effet de signer tout document administratif permettant d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement.

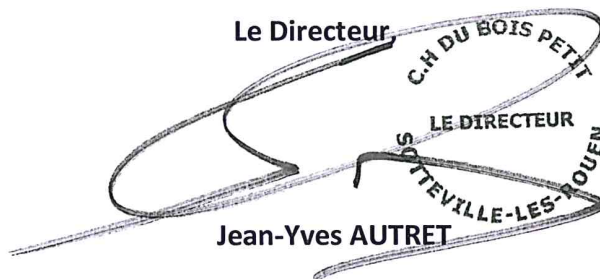
Fait à Sotteville-lès-Rouen, le 27 novembre 2017

La Mandataire judiciaire,



Jacqueline LE NAGARD

Le Directeur,



Jean-Yves AUTRET

3 exemplaires : 1 déléguant, 1 délégataire, 1 Trésorerie Publique

Centre Hospitalier du Bois Petit

R28-2017-11-27-011

Délégation de signature Décision n° 2017-478 -Mme
BULTE du 27/11/17

DECISION N° 2017-478

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DU BOIS PETIT DE SOTTEVILLE LES ROUEN,

- VU le Code de la santé publique et, notamment les articles L. 6143-7, L. 6145-16, D. 6143-33 à D. 6143-36, R. 6143-38 à R. 6145-70 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 88-163 du 19 février 1988 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction ;
- VU le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature ;
- CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel du 24 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Yves AUTRET en qualité de directeur du Centre Hospitalier du Bois PETIT de Sotteville-lès-Rouen ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame Sylvie BULTÉ, Adjointe de direction et Responsable du service des ressources humaines, à effet de signer, au nom du Directeur et dans la limite de ses attributions les documents suivants :

- Courriers émanant du service des ressources humaines
- Décisions administratives
- Procès-verbaux des CAPL
- Contrats de travail et avenants aux contrats
- Notes de service
- Conventions de partenariat
- Conventions de stage
- Documents en lien avec le CNG
- Enquêtes
- Mandatement de la paye
- Assignations et documents administratifs liés aux grèves et aux préavis de grève
- Déclarations auprès des organismes concernés
- Evaluations/notations des agents
- Convocations des agents (formation, rendez-vous, expertises médicales)
- Dossiers retraite

Centre Hospitalier du Bois Petit – 8 avenue de la Libération - BP 31 - 76301 Sotteville-lès-Rouen Cédex
Tél : 02 35 58 63 00 - Fax : 02 35 58 63 47 - Mail : dir@ch-boispetit.fr

- Attestations (notamment de travail, CAF, ASSEDICS)
- Déclarations d'accident du travail
- Prises en charge accident du travail/maladie professionnelle
- Documents ANFH
- Demandes et suivis des dossiers FMEP
- Dossiers FIPHFP
- Préavis de fin de contrat

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fosie LAHCENE, Directrice Déléguée et de Monsieur Jean-Yves AUTRET, Directeur, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie BULTÉ, Adjointe de direction et Responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tout document administratif du centre Hospitalier du Bois Petit.

Article 3 :

Dans la fonction d'administrateur de garde de direction, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie BULTÉ à l'effet de signer tout document administratif permettant d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement.

Article 4 :

La décision précédente n° 2017-422 du 17 novembre 2017 est abrogée.

Fait à Sotteville-lès-Rouen, le 27 novembre 2017

La responsable des ressources humaines,

Sylvie BULTÉ

Le Directeur,
C.H DU BOIS PETIT
LE DIRECTEUR
Jean-Yves AUTRET
SOTTEVILLE-LES-ROUEN

3 exemplaires : 1 déléguant, 1 délégataire, 1 Trésorerie Publique

Centre Hospitalier du Bois Petit

R28-2017-11-27-013

Délégation de signature Décision n° 2017-479 - Mr
MOUQUET du 27/11/17

DECISION N° 2017-479

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DU BOIS PETIT DE SOTTEVILLE LES ROUEN,

- VU le Code de la santé publique et, notamment les articles L. 6143-7, L. 6145-16, D. 6143-33 à D. 6143-36, R. 6143-38 à R. 6145-70 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 88-163 du 19 février 1988 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction ;
- VU le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature ;
- CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel du 24 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Yves AUTRET en qualité de directeur du Centre Hospitalier du Bois PETIT de Sotteville-lès-Rouen ;

DECIDE

Article unique:

Dans la fonction d'administrateur de garde de direction, délégation de signature est donnée à Monsieur Romain MOUQUET, Responsable du service des Finances à l'effet de signer tout document administratif permettant d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement.

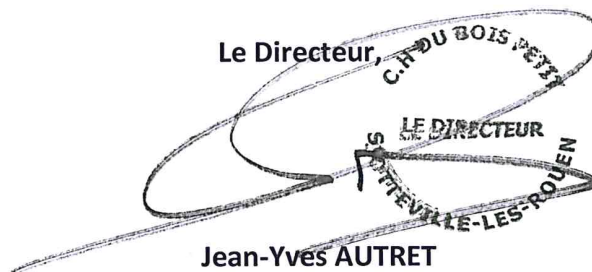
Fait à Sotteville-lès-Rouen, le 27 novembre 2017

Le Responsable du service des finances,



Romain MOUQUET

Le Directeur,



Jean-Yves AUTRET

3 exemplaires : 1 déléguant, 1 délégataire, 1 Trésorerie Publique

Centre Hospitalier du Bois Petit

R28-2017-11-27-014

Délégation de signature Décision n° 2017-481 - Mr
RENAUD du 27/11/17

DECISION N° 2017-481

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DU BOIS PETIT DE SOTTEVILLE LES ROUEN,

- VU le Code de la santé publique et, notamment les articles L. 6143-7, L. 6145-16, D. 6143-33 à D. 6143-36, R. 6143-38 à R. 6145-70 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 88-163 du 19 février 1988 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction ;
- VU le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature ;
- CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel du 24 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Yves AUTRET en qualité de directeur du Centre Hospitalier du Bois PETIT de Sotteville-lès-Rouen ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Denis RENAUD, Secrétaire général et Responsable du service des Ressources matérielles et du système d'information, à effet de signer, au nom du Directeur et dans la limite de ses attributions les documents suivants :

- Devis jusqu'à 5 000€
- Contrat jusqu'à 1 000€
- Vote pour l'assemblée générale du GCS HACOM
- Toute correspondance liée aux fonctions de secrétaire général (cabinets d'avocats, assurance)

Article 2 :

Dans la fonction d'administrateur de garde de direction, délégation de signature est donnée à Monsieur Denis RENAUD à l'effet de signer tout document administratif permettant d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement.

Article 3 :

En cas d'absence d'un cadre administratif, Monsieur Denis RENAUD, Secrétaire général et Responsable du service des ressources matérielles et du système d'information, peut le suppléer et dispose des attributions prévues dans la délégation de signature du responsable absent.

Article 4 :

La décision précédente n° 2016-12 du 20 décembre 2016 est abrogée.

Fait à Sotteville-lès-Rouen, le 27 novembre 2017

**Le secrétaire général,
Responsable du service RMSI**

Denis RENAUD

Le Directeur,

**C.H DU BOIS PETIT
LE DIRECTEUR
SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN**

Jean-Yves AUTRET

3 exemplaires : 1 déléguant, 1 délégataire, 1 Trésorerie Publique

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-12-11-002

arrêté N°SGAR/ 17.099

portant nomination d'un suppléant à la régisseuse de
recettes au Rectorat de l'Académie de Rouen

arrêté N°SGAR/ 17.099

portant nomination d'un suppléant à la régisseuse de recettes au Rectorat de l'Académie de Rouen



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Pôle modernisation et moyens
Mission Coordination générale, stratégie immo-
bilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Youcef CHIKHI
Tél. 02 32 76 51 67
Mél. youcef.chikhi@normandie.gouv.fr

Arrêté N°SGAR / 17.099
portant nomination d'un suppléant à la régisseuse de recettes au Rectorat de l'Académie de Rouen

La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU l'arrêté du 17 décembre 2002 habilitant les Préfets de région à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des Rectorats d'Académie ;
- VU l'arrêté du 3 janvier 2011 instituant une régie de recettes auprès du Rectorat de l'Académie de Rouen ;
- VU l'agrément de M le Directeur Régional des Finances Publiques en date du 17 septembre 2012 ;
- VU l'arrêté modificatif n°2 de l'arrêté du 21 septembre 2012 portant nomination d'un régisseur de recettes au Rectorat de l'Académie de Rouen ;

Arrête

Article 1^{er} : Il est mis fin à compter du 1^{er} septembre 2017 aux fonctions de Mme Claude LATISTE, régisseuse suppléante nommée par arrêté du 16 septembre 2014.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadine GENTY, Madame Elise DORANGE est nommée régisseuse suppléante pour effectuer les opérations relatives à la dite régie de recettes.

Article 3 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, le Recteur de la région Académique de Normandie chargé d'administrer l'académie de Rouen et la Directrice Régionale des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Fait à Rouen, le 11 DEC. 2017

Pour la préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales



Nicolas HESSE

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.